

ment se préparent-ils à prendre des mesures sous le régime de la loi des pouvoirs d'urgence, afin de stabiliser le prix du bétail et de la viande si la situation actuelle se perpétue?

**Le très hon. M. Gardiner:** Le Gouvernement vérifie tous les faits nouveaux qui pourraient avoir rapport à la question et les étudie en tenant compte de ce qui se fait ailleurs et dont les effets se font sentir sur nos marchés.

**M. Coldwell:** Le ministre peut-il me dire quand a commencé l'enquête fédérale sur cette épizootie? Certaines découvertes ont eu lieu le 26 novembre. Quand les soupçons ont-ils été éveillés et à quel moment a-t-on pris des dispositions en vue d'enquêter pour établir si le virus en cause était celui de la fièvre aphteuse?

**Le très hon. M. Gardiner:** Sauf erreur, M. Waas en constatant la maladie l'a signalée à son propre vétérinaire. A cette époque son propre vétérinaire était malade et n'a pu prescrire de traitement qu'au téléphone. Si je comprends bien, les animaux auraient réagi au traitement comme ils l'auraient fait dans le cas de la stomatite et les manifestations ont disparu beaucoup plus rapidement qu'on ne l'aurait cru possible dans le cas de la fièvre aphteuse. Dans ces conditions, on fut plutôt porté à croire qu'il s'agissait de l'autre maladie et non de la fièvre aphteuse. M. Waas n'en fit pas moins rapport aux autorités à Regina, peut-être les autorités relevant du gouvernement fédéral; celles-ci ont alors commencé à examiner sa ferme, examen qui se poursuit depuis ce temps-là.

**M. Ross (Souris):** Une autre question qui fait suite à ce que vient de nous dire le ministre. Il a dit que la question de la quarantaine doit relever des autorités fédérales. Beaucoup d'éleveurs d'animaux de race s'inquiètent fort au sujet des expositions d'animaux de race et des ventes publiques qui doivent avoir lieu d'ici quelques semaines à Brandon, par exemple, à Regina, Calgary et à d'autres endroits des provinces des Prairies. Le ministre ou ses hauts fonctionnaires prétendent-ils que ces expositions doivent être contremandées à présent? Les éleveurs sont dans une situation très embarrassante. Beaucoup d'entre eux se sont inscrits depuis plusieurs mois; dans les circonstances actuelles, ils ne veulent pas expédier leurs animaux et croient que le ministre fédéral devrait leur donner une directive. Ces organismes doivent-ils persister dans leur dessein au sujet des expositions et des ventes en question qui doivent commercer d'ici quelques semaines ou bien l'abandonner?

**Le très hon. M. Gardiner:** Voilà l'une des raisons pour lesquelles nous proposons que des questions comme la quarantaine soient confiées au gouvernement fédéral. Si l'épizootie se restreint à une région peu étendue (en somme, il ne s'agit que de vingt-trois têtes de bétail, dans la région en cause), n'est-ce pas chercher à se créer des embarras là où il pourrait ne pas y en avoir que d'essayer de prendre des mesures à l'égard de quelque chose qui se passe à 2,000 milles?

**M. Ross (Souris):** C'est à quelques milles de Regina.

**Le très hon. M. Gardiner:** Oui, mais c'est à 2,000 milles de toute localité de l'Est où pourrait se tenir une de ces foires. J'hésiterais à dire que quiconque dirige une foire doit la fermer, mais, en même temps il se peut qu'en Ontario on soit d'avis que quelques animaux porteurs de la maladie aient été emmenés dans une région donnée et qu'il vaudrait mieux se passer de foire. Je ne voudrais pas dire quoi que ce soit pour que, là où on a ce sentiment, on hésite à supprimer la foire, mais, par ailleurs, je ne pense pas que nous devions prendre sur nous de déclarer que toutes ces manifestations doivent être supprimées. Ainsi, par exemple, si lui et moi nous étions à Moose-Jaw, au beau milieu de la région atteinte, il conviendra que nous ne serions pas, évidemment, à la foire. Or, sans exposants il n'y aura pas de foire, quoi qu'on fasse par ailleurs. Il me semble que cette question se réglera facilement d'elle-même sur le plan local. Je crois que cela répond bien à la question.

**M. Harkness:** Le ministre s'est-il renseigné, a-t-il décidé si la constitution permet à certaines des provinces d'interdire l'entrée chez elles du bétail et de la viande préparée en provenance des trois provinces des Prairies? Peut-il nous renseigner sur cet aspect de la question?

**Le très hon. M. Gardiner:** Oui, le Gouvernement a étudié ce point et a reçu des avis. Malheureusement, il est très difficile d'obtenir une opinion définitive quant à la situation, en général. Comme la Chambre le sait, les deux autorités ont le droit de légiférer sur l'agriculture et l'immigration. Mais, suivant l'interprétation générale, lorsque les deux autorités ont légiféré, la loi fédérale l'emporte sur la loi provinciale. Or nous avons légiféré toutes deux en la matière. Bien que nous disions que la loi fédérale l'emporte sur la loi provinciale, nous avons adopté comme ligne de conduite, par le passé, de tenir compte des circonstances particulières à chaque cas avant d'intervenir à propos des me-